AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20230511-2023_077-DE

en date du 24/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_077

<u>DEPARTEMENT DE LA SARTHE</u> Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 11 MAI 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5 Rappel des dates : Convocation : 04/05/2023 - Affichage : 04/05/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excus
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	Х		
	DELOUBES Anne-Marie	Х		
BOULOIRE	ASSE-ROTTIER Jocelyne	Х		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	х		
	FROGER André	Х		
	CHARPENTIER Dominique	х		
	GUILMAIN Nathalie	х		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	Х		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir à Raymond ESNAULT - 08/05/2023	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	Х		
	GODEFROY Vincent	х		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			х
	TRIFAUT Anthony	х		
MONTFORT-LE-GESNOIS	MACÉ Mélanie			x
	FOUQUET Stéphane	Х		
	PLAIS Mickaël	х		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	х		
	FLOQUET Franck	Х		
SAINT-CELERIN	DE GALARD Gilles	х		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	Х		
	LEVASSEUR Christelle	х		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	х		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 10/05/2023	
	CHATEAU Françoise	х		
	CHE\$NEAU Jean-Claude	х		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	х		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 07/05/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	х		
	LATIMIER Martial	x		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 10/05/2023	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 08/05/2023	
	PENNETIER Stéphane	х		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
	TERTRE Charly	х		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	х		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	х		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	x		
	LECOMTE Jean-Claude	x		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	х		
	MATHÉ Céline			х
TRESSON	BUIN Chantal	x		
VOLNAY	PINTO Christophe	х		
	LAUDE Jean-Yves	x		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20230511-2023_077-DE en date du 24/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023 077

<u>Objet</u>: Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat du Pays du Perche Sarthois Délibération n° 2023-077

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5721-2,

Vu l'article 10 de la loi 2020-760 du 22 juin 2020,

Vu les statuts au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois,

Considérant que la représentation de la Communauté de communes au comité syndical du Pays du Perche Sarthois ne compte actuellement que 20 délégués suppléants au lieu des 27 statutairement prévus,

Considérant la candidature reçue de Madame ROUAULT Martine, conseillère municipale de la commune de Coudrecieux,

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Martine ROUAULT est élue déléguée suppléante à l'unanimité avec 42 voix.

Monsieur le Président est chargé de toutes les démarches nécessaires pour faire connaître cette décision à Monsieur le Président du Syndicat du Pays du Perche Sarthois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire, Fait à Montfort-le-Gesnois, le 15 mai 2023,

Le Président,
André Pigné

PARC DES SITTELLES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Affichage :	du :
	au :